

#### Annexe 2

# CHARTE DE BONNE CONDUITE DES ENFANTS

pendant les accueils périscolaires

# A la garderie, dans la cour... partout, tout le temps :

- 1. Je suis poli(e) et je respecte les autres (camarades, adultes et parents).
- 2. Quand je ne suis pas d'accord, je m'explique calmement.
- 3. Je ne me moque pas des autres.
- 4. Je ne fais pas aux autres ce que je ne veux pas que les autres me fassent.
- 5. Je respecte les locaux, le matériel et l'environnement.
- 6. Je laisse les toilettes propres, je ne gaspille pas le papier, l'eau ou le savon.
- 7. Je n'apporte ni objet dangereux ni objet de valeur.
- 8. Partout, je veille à la propreté de l'école : je ne jette pas de déchet par terre.
- 9. J'écoute les consignes et remarques des adultes.
- 10. Je me mets en rang pour aller au restaurant scolaire calmement.

### Au restaurant scolaire:

- 1. Je passe aux toilettes et je me lave les mains avant d'aller au restaurant scolaire.
- 2. Je suis calme en arrivant, je ne cours pas et je ne crie pas.
- 3. Je parle sans crier, ni faire du bruit avec mes couverts
- 4. Je suis poli(e) avec le personnel. Je dis « bonjour, s'il te plaît, merci, au revoir ».
- 5. Je lève la main pour appeler un adulte si je veux être resservi, pour aller chercher de l'eau ou du pain...Je ne me lève pas sans l'accord d'un adulte.
- 6. Je respecte la nourriture, je goûte un peu de tout, j'évite de gaspiller et je mange proprement.
- 7. Je respecte le travail du personnel. Je ramasse ce que j'ai fait tomber, je rassemble mes couverts et mon assiette avec mes camarades avant de quitter la table.
- 8. Je respecte mes camarades. Je ne les insulte pas, je ne les tape pas, je ne les menace pas, je n'ai pas de gestes violents. Je ne touche pas leur nourriture ou leur boisson.

# Le suivi de mon comportement :

Un cahier de discipline se trouve dans le groupe scolaire.

Si je ne respecte pas la Charte, le personnel peut inscrire une croix en face de mon nom.

4 croix : mes parents reçoivent un courrier d'avertissement à signer

En cas de récidive, les parents et l'enfant peuvent être reçu par un responsable du service Éducation.

En cas de non respect de cette Charte, je peux être exclu des temps périscolaires.